

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général CC/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE**Arrêté portant approbation du marché à procédure adaptée ouverte
« Travaux sur les bâtiments de la Ville de Tulle (travaux neufs, d'entretien,
de réhabilitation, de maintenance) »**

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite réaliser des travaux sur ses bâtiments (travaux neufs, d'entretien, de réhabilitation, de maintenance),
- Considérant qu'une consultation a été lancée le 28 octobre 2024 en vue du choix d'entreprises spécialisées et que la date limite de remise des offres a été fixée au 27 novembre 2024,
- Considérant que, après analyses des offres, la SARL PEREIRA a été attributaire du Lot n°1, la SAS LEMAIRE du Lot n°2, INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE du Lot n°3 et la SAS RIOUX du Lot n°4,
- Considérant que le montant total du marché d'une durée d'un an, reconductible 3 fois par nouvelle période d'un an (durée totale 4 ans) s'élève au maximum à 2 400 000 €,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve le marché à procédure adaptée ouverte « Travaux sur les bâtiments de la Ville de Tulle (travaux neufs, d'entretien, de réhabilitation, de maintenance) » attribué à :

- Lot N°1 « Plâtrerie-peinture, faux plafond, revêtements de sols, menuiserie bois » : SARL PEREIRA - ZAC de la Solane - 19000 TULLE pour un montant annuel maximum de 200 000 € et un montant total maximum de 800 000 €.
- Lot n°2 « Plomberie - Chauffage - VMC » : LEMAIRE SAS - ZAC de la Solane- 19000 TULLE pour un montant annuel maximum de 100 000 € et un montant total maximum de 400 000 €.
- Lot n°3 « Electricité courants forts et faibles » : INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE - 3, Rue du Moulin de Chando - BP 25 - 19001 TULLE Cedex pour un montant annuel maximum de 150 000 € et un montant total maximum de 600 000 €.
- Lot n°4 « Bardage et menuiserie aluminium » : RIOUX SAS - 3, Impasse Aimé Audubert - 19000 TULLE pour un montant annuel maximum de 150 000 € et un montant total maximum de 600 000 €.

Ce marché est conclu pour un an, reconductible 3 fois par nouvelle période d'un an (durée totale 4 ans).

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera inscrite au budget de la Ville

Compte : 23138- Code : INVST/CTMDIV

Compte : 615221 - Code : ENTRCTM/BATDIV

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Service Commande Publique
- SARL PEREIRA
- LEMAIRE SAS
- INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE
- RIOUX SAS

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

TULLE, le 21 janvier 2025

Le Maire,



Bernard COMBES

Transmis au contrôle de Légimité le : 27 JAN. 2025

Date et Réf. de l'accusé de réception : 27 JAN. 2025

AD16 - 21/1/2025